



Paris, le 19 juillet 2011

Devenir du Réseau scientifique et technique
18 juillet 2011 : 2^{ème} réunion au Cabinet ; d'inquiétantes interrogations sur l'ingénierie publique

Force Ouvrière a débuté la réunion par une déclaration préalable. Elle rappelle les positions prises dans le dossier CETE, précise qu'elle prend acte des décisions concernant le calendrier, mais **demande que ce calendrier soit prolongé après le choix du statut de l'organisme**, pour pouvoir disposer d'un espace de travail sur sa mise en œuvre.

L'administration accepte que le calendrier soit prolongé jusqu'en février pour prendre ce temps de discussion. Les dates précises seront fixées ultérieurement.

Suite à l'interrogation d'autres OS, l'administration précise :

- que le rapport du CGEDD va être rendu public.
- Que la gouvernance et la prise en compte des collectivités dans le pilotage sera étudiée lors de la réunion n°5,

L'administration indique que les missions des CETE devant évoluer avec la prise en compte de l'environnement (biodiversité, biologie ..) il conviendra de préciser quel organisme jouera le rôle de STC dans ces domaines.

Cette affirmation fait réagir les OS.

FO précise que l'étude actuelle doit permettre de conforter les missions des CETE et des STC, et qu'il ne faut pas s'égarer dans des considérations qui n'ont pas forcément lieu d'être. Les CETE intervenaient déjà pour l'ex ministère de l'Ecologie et s'il convient de recaler éventuellement les positionnements, il n'est pas utile de bouleverser le programme de discussion.

Le directeur adjoint de cabinet en convient.

FO intervient alors pour donner son avis sur la note de problématique « NOST ».

**NOST (Nouvel organisme scientifique et technique)
ou NUTS (noix ou fou en anglais)**

Le problème d'absence de définition des « domaines/champs d'intervention du ministère » :

Cette formulation ne met pas à l'abri changements de périmètre ministériel. Par exemple la sécurité routière... Par ailleurs, la note met en avant les domaines de l'environnement, de l'urbanisme et des sciences sociales (notamment la sociologie) mais ne fait pas explicitement référence aux transports aux routes, à la géotechnique... et à la sécurité routière

La compétence technique doit être présente dans différents services et pas exclusivement dans le NOST :

Il est indiqué dans les modalités d'action « Organiser le réseau des compétences scientifiques et techniques pour qu'il soit mobilisable rapidement en cas de crise ». Si le creuset scientifique et technique du ministère est dans le RST, il serait dangereux de ne pas avoir une vision élargie incluant les autres services (DREAL, DIR, DDT, écoles...)

Les grands absents : Les missions traditionnelles des laboratoires (notamment le contrôle extérieur sur chantier)

Ces missions sont essentielles aussi bien pour l'Etat que pour les collectivités. L'administration semble ignorer que même les sociétés autoroutières n'ont qu'une confiance très modérée dans les prestations des bureaux de contrôle privés (exemple de l'A89 où trois laboratoires sont mobilisés sur les contrôles des terrassements, ouvrages d'arts et tunnels). Des responsables de chantiers décrivent les prestations des bureaux privés de la sorte : « le travail des bureaux de contrôle privés est souvent insuffisant, ils font des prix très bas puis essaient par tous les moyens de rogner les prestations: les contrôles sont bâclés voire pas réellement faits... »

Ces laboratoires privés rechignent à assurer des contrôles pour les collectivités locales ou les DIR (activité peu rentable du fait de son caractère saisonnier et irrégulier...). L'abandon de ces missions inscrit en filigrane dans la note va conduire à dégrader la qualité des ouvrages.

L'ingénierie publique reste indispensable pour répondre à la vocation du NOST :

Le premier item des vocations de la note : « Apporter un appui scientifique et technique à la mise en œuvre sur le territoire des politiques publiques dans le champ du ministère » ne peut se réaliser qu'à travers une ingénierie publique. Or, il est dit que le futur NOST doit se positionner sur les champs où le privé ne peut pas se positionner seul. Pourtant sur beaucoup de domaines, les CETE travaillent dans le champ concurrentiel (et même souvent en concurrence avec des établissements publics dont la tutelle est au ministère). Par ailleurs, en se positionnant sur les champs où le privé ne veut pas intervenir puisque ce n'est pas rentable il serait contradictoire d'assigner des objectifs chiffrés de rentabilité comme par exemple 110 000€ pour un A, 80 000€ pour un B et 60 000€ pour un C ! Effectivement, le RST n'a pas vocation à être "rentable", il doit avoir des missions de service public et pouvoir les réaliser. La force du RST provient, d'une part de l'expertise des agents (quel que soit leur statut), d'autre part de la diversité des domaines étudiés et la capacité du réseau à travailler en transversal. Le futur organisme doit en effet contribuer à l'élaboration de normes, doctrines... et à les diffuser. Mais tout cela passe par une transversalité (encore ce mot!) des types d'intervention et les types de maître d'ouvrage: la recherche appliquée se nourrit des opérations très concrètes réalisées souvent pour les communes ou les départements. On peut difficilement conseiller un maître d'ouvrage si on n'a pas été confronté à la réalisation concrète de la prestation elle-même dans le cadre d'autres affaires.

Le maintien d'un maillage territorial

L'expérience de l'IFSTTAR a montré que le maintien d'activités sur différents sites est particulièrement complexe. Or, l'intérêt des CETE est d'avoir un ancrage territorial fort. Aucun dispositif n'est pour l'instant proposé pour éviter la spécialisation des activités sur certains sites.

NOST et les établissements publics (CSTB, INERIS, BRGM, IFSTTAR...)

La création d'un NOST peut entraîner une concurrence directe avec d'autres ET du MEDDTL. L'absence de travail sur les liens et l'articulation entre les différents organismes va entraîner une mise en concurrence stérile (et préjudiciable pour le RST). A partir du moment où on demande au NOST, organisme national, d'intervenir sur la normalisation, la méthodologie sur des domaines tels que la qualité de la construction, les risques naturels, les sols pollués... comment travaille-t-on avec le CSTB, INERIS et autre BRGM? voire même, comment continuer d'exister sur ces sujets?

Le NOST se réduira-t-il au domaine de la route ?

Une articulation NOST / Recherche

La note donne au NOST un rôle d'organisme opérationnel et un rôle d'organisme de recherche. Si l'activité des CETE dans le domaine de la recherche est fondamentale, la recherche au sein des CETE n'est pas équivalente à celle d'un EPST du ministère de la recherche.

La note devrait rappeler l'importance de la recherche pour le NOST, son caractère particulier et différent des EPST et l'articulation avec les organismes de recherche du ministère. En particulier, au niveau européen, les liens avec les organismes de recherche du ministère sont indispensables.

Une concertation qui évite certains sujets :

Sur les points prévus à l'ordre du jour des discussions, il n'est pas prévu d'aborder au moins trois points essentiels :

- l'organisation, et notamment la couverture territoriale, élément essentiel si l'on veut réellement assurer un portage des politiques publiques
- la gouvernance, et notamment la participation des collectivités territoriales à la définition des orientations.
- le financement (part d'autofinancement prévu et avec quel type de recettes...)

Les autres organisations syndicales précisent leur point de vue, confortant la position prise par FO.

Les réponses aux questions de FO :

Sur le périmètre des missions, l'administration en réponse confirme que le RST est une ressource rare, et qu'il doit intervenir au delà du périmètre ministériel. Le champ technique au sens large doit être défini indépendamment de ce périmètre. *La position de FO est donc entendue.*

Sur la problématique de la recherche, l'administration précise qu'il ne s'agit pas de refaire l'IFSTTAR, mais

- il faut que la recherche soit appliquée
- il faut des liens forts avec les organismes de recherche
- il faut alterner dans les parcours la recherche, les interventions de terrain, et donc organiser des parcours de carrière pour développer l'expertise

Le directeur adjoint de cabinet précise que l'expertise est un sujet complexe qui se construit avec difficulté et qu'un organisme de 3000 agents peut accéder à un haut niveau d'expertise, y compris au niveau international.

Sur le discours, le cabinet se rapproche donc de la position de FO. *Reste à voir dans le concret si les actes suivront.*

Sur l'ingénierie publique, il indique que les services doivent être près du terrain et y mener des opérations. Mais ces opérations doivent être à forte plus value d'innovation, car c'est à travers l'innovation que l'Etat est légitime à intervenir.

Il faut donc trouver un moyen de travailler en partenariat avec les collectivités locales pour qu'elles puissent bénéficier des prestations du RST.

À la demande de FO d'explicitier ce qu'il entend par « partenariat », c'est à dire dans le champ concurrentiel ou hors du champ concurrentiel, *le directeur adjoint de cabinet a précisé qu'il entendait des interventions hors du champ concurrentiel*, du fait de l'innovation, *et qu'il convenait de trouver un système original de cofinancement.*

Pour l'administration, la vocation du futur organisme n'est pas de répondre à des appels d'offres comme un bureau d'études privé.

